



Royaume du Maroc  
Conseil consultatif des droits de l'Homme

*Département Information et Communication*

المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان في الصحافة الوطنية

**LE CCDH DANS LA PRESSE NATIONALE**

**30 Août 2010**

**30 غشت 2010**

## Le CCDH et les droits de l'Homme au Maroc

Depuis les années 90, le Maroc est devenu un leader en matière de droits de l'Homme. Nous savons tous comment c'est arrivé : les années de plomb laissent place à une volonté titanessque de se moderniser. Ainsi, feu Sa Majesté Hassan II avait entrepris d'ouvrir le pays vers l'extérieur, en ratifiant des traités internationaux et en réformant la scène politique et législative interne.

Son successeur, Sa Majesté Mohammed VI, a élargi davantage l'espace des libertés individuelles et publiques et renforcé le respect des droits de l'Homme par l'instauration, entre autres, d'un nouveau concept de l'autorité.

Voici les faits.

Mais il convient de se poser une question fondamentale : les droits de l'Homme sont-ils systématiquement respectés ? Quels sont les progrès accomplis ? Et plus particulièrement, est-ce que les réformes et institutions installées sont conséquentes sur le terrain et dans la vie de tous les jours ?

Avant de pouvoir répondre à ces questions, il vaut mieux examiner la base, la fondation même de ce qui fait que le respect des droits de l'Homme est un tant soit peu assuré. J'entends par là le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH).

Créé le 20 avril 1990 par le Dahir chérifien n° 1-90-12, le CCDH est une institution consultative qui a pour mission principale la protection et la promotion des droits de l'Homme. Ne vous méprenez pas, ce n'est pas parce que c'est une institution consultative qu'elle est limitée dans son efficacité. Au contraire, le CCDH émet des recommandations directement à Sa Majesté le Roi ou à toutes autres autorités concernées et compétentes en la matière. De plus, cette institution bénéficie d'une indépendance vis-à-vis du gouvernement grâce à une autonomie administrative et financière. Depuis la réforme du CCDH en 2001, cette institution jouit d'une plus grande compétence et donc d'une plus grande efficacité.

Chacun a entendu parler du CCDH. Mais est-ce que quelqu'un sait précisément comment il fonctionne ?

Tout d'abord, il est composé de 44 membres au plus et d'un président. 14 sont choisis par le chef de l'Etat en fonction de leurs qualités et compétences dans le domaine des droits de l'Homme, ainsi que le président. Les autres membres sont proposés par des associations défendant les droits de l'Homme, ainsi que des partis politiques, des syndicats et d'autres organismes, tels que la ligue des Oulémas, le corps des professeurs universitaires et l'Association des barreaux. En outre, le Conseil comprend des ministres concernés par ce domaine, mais eux n'occupent qu'une place consultative et non délibérative. On peut donc remarquer que l'indépendance de l'institution est d'autant plus renforcée de par le fait que les ministres n'ont pas de place dans la prise des décisions

et que le corps du Conseil est largement pluraliste. Les ONGs nationales y sont représentées.

Ne voulant pas contraindre nos aimables lecteurs à un cours de droit forcé, je vais m'efforcer de faire simple en ce qui concerne les fonctions, le rôle et les missions confiées au CCDH.

Principalement, le CCDH émet des recommandations sur certains sujets concernant les droits de l'Homme qui lui semblent être de premier ordre. Il écrit un rapport annuel sur l'état du respect des Droits de l'Homme au Maroc. Il essaye d'harmoniser la législation nationale avec les textes internationaux. Pour ce faire, il a six groupes de travail, chacun spécialisé dans un domaine précis. De plus, il doit s'adresser à l'opinion publique et recevoir toutes les personnes qui se présentent à lui et qui ont vu leurs droits violés. Ceci est un résumé rudimentaire de l'action bien plus ample du CCDH, et pour plus de renseignements, il suffit de consulter le site web du CCDH : [www.ccdh.org.ma](http://www.ccdh.org.ma).

Finalement, le CCDH est un acteur international (participe à des conventions de droits de l'Homme dans le monde entier). Mais ce qui fait sa force véritable est que toutes les décisions sont prises par consensus, il n'y a pas de vote.

Pour se faire une idée plus concrète de l'action du CCDH, il y a l'exemple des recommandations qu'il a faites au sujet de la révision des règles prévues par le code de procédure pénale, c'est-à-dire concernant la durée de la garde à vue, la détention préventive, etc. Ou encore le fait que le CCDH a émis une recommandation pour que les droits de l'homme soient enseignés dans l'enseignement public et supérieur.

Bon, en théorie, ça marche. Maintenant la pratique...

Oui, le Maroc a fait énormément de progrès en la matière, notamment grâce au CCDH. Mais comme beaucoup de choses dans la vie, le CCDH n'est pas parfait. Le respect des droits de l'homme de par le monde l'est encore moins.

Maintes associations des Droits de l'Homme ont critiqués l'assiduité du CCDH (Amnesty International, Association marocaine des Droits de l'Homme, le Forum pour la vérité et la justice, par exemple). On lui reproche souvent d'être vague au sujet de certains dossiers. Mais la critique la plus récurrente est celle de ne pas avoir encore appliqué les recommandations de l'Instance Equité et Réconciliation.

La critique est facile, parfois, il ne faut pas oublier que les choses sont rarement aussi simples qu'elles paraissent être, d'où la nécessité de caution et de réflexion.

Il y a pourtant une certitude : c'est pas à pas qu'on avance et c'est petit à petit qu'on accomplit quelque chose de si grand.

L'ingrédient principal est la volonté.

**Jessica PRADILLE**  
(Stagiaire)

## Guéguerre et paix

27/08/2010 à 10h:30 Par Hamid Barrada



Manifestation devant l'ambassade d'Espagne à Rabat, le 7 août. © APA

Accusations de racisme, incidents avec les Marocains de l'étranger en transit par l'Espagne : l'été a été chaud entre les deux voisins. Leurs souverains se sont téléphoné pour réaffirmer leurs bonnes relations, mais tout n'est pas réglé.

On craignait le pire, voire un remake de la crise de l'été 2002, qui, à cause d'une querelle sur un îlot peuplé de chèvres nommé ici Leila (déformation de l'espagnol « *la isla* ») et là *Perejil* (« persil »), avait failli dégénérer en guerre ouverte entre l'Espagne et le Maroc. Mais, le 11 août, Juan Carlos a téléphoné à Mohammed VI pour lui dire que les « petits problèmes ne doivent pas altérer le climat excellent entre les deux pays ».

On peut s'en tenir à ce dénouement heureux et méditer sur le bon usage des monarchies, mais il n'est pas inutile d'évoquer les causes de la énième [chamaillerie entre deux voisins](#) dont les relations sont aujourd'hui par ailleurs effectivement « excellentes ».

Comme chaque année, l'Espagne est envahie par les « Moros ». Ce ne sont pas des guerriers partis à la reconquête de l'Andalousie, mais de paisibles émigrés marocains sur le chemin des « facances » au pays. Que des incidents éclatent parmi les transhumants, qui dépassent le million d'âmes, n'a rien d'étonnant. Mais cet été, ils ont pris une tournure dramatique. Ils se sont produits aux postes frontières de Ceuta et Melilla, deux enclaves situées sur la rive sud de la Méditerranée et indûment occupées par l'Espagne aux yeux des Marocains. Et ont été provoqués par les interventions musclées de la Guardia civil. Un jour, ce sont des émigrés qui rentrent en Belgique dans leur voiture en arborant un drapeau marocain. Un autre jour, la cause des bisbilles est un sac en plastique contenant des sardines, en violation, estiment les policiers, des exigences d'hygiène... Un incident d'une tout autre ampleur suscite indignation et colère au Maroc. Cette fois, c'est un groupe de huit émigrants subsahariens (quatre Camerounais, un Gabonais, un Ghanéen, un Sénégalais et un Tchadien) qui se retrouve sur les côtes marocaines après avoir essayé de gagner en *patera* le rivage ibérique. Les Espagnols sont aussitôt accusés de les avoir « abandonnés dans un état critique ».

**"Dérives racistes"**

À Rabat, on ne laisse rien passer. Le chef de la diplomatie, Taïeb Fassi Fihri, qui avait déjà, début août, convoqué l'ambassadeur d'Espagne pour élever des protestations solennelles, publie communiqué sur communiqué et va jusqu'à dénoncer « les dérives racistes ». **En écho, Ahmed Herzenni, le président du Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH), menace de « saisir les instances internationales qui peuvent obliger l'Espagne à respecter les conventions et les traités internationaux ».** Des manifestations sont organisées devant le consulat espagnol à Nador et l'ambassade ibérique à Rabat.

La campagne d'indignation, massive, sincère et déterminée, fait penser à une autre démonstration du même ordre qui s'était déroulée en Espagne au moment de [l'affaire Aminatou Haidar](#). On se souvient que, à la fin de l'année dernière, cette militante du Polisario refoulée du Maroc avait entamé une grève de la faim dans un aéroport espagnol en bénéficiant d'un large mouvement de sympathie. Un arrangement avait été finalement trouvé (grâce à Nicolas Sarkozy), et la Gandhi du désert a pu rentrer au Maroc. Lequel avait été, entre-temps, copieusement vilipendé. Ce qu'il n'a pas oublié.

Réponse du berger à la bergère : le choix d'[Ahmedou Ould Souilem, un haut responsable du Polisario rallié depuis peu](#), comme [ambassadeur de Rabat à Madrid](#). Le gouvernement espagnol, qui s'essaie à une neutralité acrobatique dans le conflit du Sahara, est piégé. Il ne peut qu'accepter l'ambassadeur proposé, quitte à encourir les foudres de l'Algérie. Comme Madrid tarde à donner son agrément, le diplomate ne semble pas pressé de rejoindre son poste. Aujourd'hui, huit mois après le départ d'Omar Azziman, il n'y a plus d'ambassadeur du royaume chérifien à Madrid.

Au cours de la conversation téléphonique avec son royal homologue, Juan Carlos a pris soin de préciser que son pays est « pleinement disposé à clarifier ce qui doit l'être ». On se dira que ses efforts ont commencé à porter leurs fruits lorsqu'il accueillera Ould Souilem au Palais de la Zarzuela.



## المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان فتح صفحة جديدة بعد أشواط على درب النهوض بحقوق الإنسان



اليوم، يكون المغرب قد استجاب لإحدى أهم توصيات كل من تصريح وخطة عمل مؤتمر فيينا لحقوق الإنسان المنعقد في 1993 وينبغي مشروع هذه الخطة، التي تتضمن مجموعة من التوصيات والتدابير الإجرائية، بضيف السيد حرزني، على أربعة محاور أساسية هي الحكامة والديمقراطية والحقوق الاقتصادية والاجتماعية والثقافية والبيئية، وحماية الحقوق الفئوية والنهوض بها، إلى جانب الإطار القانوني والمؤسسي.

كما أشار السيد حرزني إلى أن المجلس يواصل الإعداد العملي لتفعيل مقتضيات الأرضية المواطنة للنهوض بثقافة حقوق الإنسان من خلال مجموعة من الإجراءات والتدابير في إطار ثلاث مستويات للتدخل تهم التربية والتكوين والتحسيس.

وفي سياق مواصلة تنفيذ توصيات هيئة الإنصاف والمصالحة، نكر رئيس المجلس بإعطاء الانطلاقة، في يونيو الماضي، للشطر الثاني من مشاريع برنامج جبر الضرر الجماعي، بالموازاة مع الجهود المستمرة لتكريس سياسة القرب من خلال افتتاح مكتبين إداريين جهويين جديدين للمجلس بالحسيمة والدار البيضاء خلال الشهر المقبل.

وحضر أشغال الدورة الـ 36 للمجلس، الثانية على التوالي برسم 2010 وزير العدل السيد محمد الناصري ووزير الأوقاف والشؤون الإسلامية السيد أحمد التوفيق وكاتبة الدولة لدى وزير الشؤون الخارجية والتعاون السيدة لطيفة اخرياش.

الرباط - أبرز رئيس المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان السيد أحمد حرزني، اليوم السبت بالرباط أن المجلس فتح صفحة جديدة في عمله بعد أن قطع عدة أشواط على درب ترسيخ حقوق الإنسان وحمايتها والنهوض بها، خاصة بعد الورش الكبير المتمثل في متابعة تفعيل توصيات هيئة الإنصاف والمصالحة.

وأوضح السيد حرزني، في افتتاح الاجتماع الـ 36 للمجلس، أن هذا الأخير دخل مرحلة جديدة إثر نشر التقرير الخاص بهذه المتابعة التي استأثرت لمدة طويلة بجل مجهودات المجلس، مشيراً إلى أنه فتح منذ مدة غير قصيرة بعض الأوراش المتعلقة بحقوق ضمنية.

وأشار، في هذا السياق، إلى الدراسات التي أنجزها المجلس والتي ستعرض خلال هذا الاجتماع، والتي تتعلق بمشروع قانون المسطرة الجنائية لملاءمتها مع المعايير الدولية لحقوق الإنسان، وموضوع الاتجار بالبشر، وموضوع الاحتجاجات، إلى جانب اهتمام المجلس بالتفكير، بشكل تشاركي، في إمكانية إحداث آلية للتظلم خاصة بالأطفال ضحايا الانتهاكات وإنجاز دراسة حول الحق في التنمية.

من جهة أخرى، نكر رئيس المجلس أنه بتقديم الصيغة النهائية لمشروع الخطة الوطنية للنهوض بالديمقراطية وحقوق الإنسان، التي عرضت أمام الوزير الأول في 10 يوليوز الجاري والتي سيتم تقييمها خلال اجتماع